



## CONTRAT LOCAL DE SANTE 2017-2019

**APPEL A PROJETS 2018**

Concarneau Cornouaille Agglomération  
Pôle Cohésion Sociale  
Parc d'activités de Colguen – 1 rue Victor Schœlcher – CS 50 636  
29186 Concarneau Cedex

## PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé de CCA, signé le 10 janvier 2017, outil visant à mieux répondre aux enjeux de santé de la population en agissant sur le champ de la santé dans sa globalité :

- Accès aux soins
- Prévention et promotion de la santé
- Accompagnement médico-social

Il a pour objectif de soutenir des initiatives s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du CLS.

## BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Cet appel à projet s'adresse aux établissements de santé et médico-sociaux ainsi qu'aux associations.

Pour être éligibles, les projets proposés doivent principalement respecter ces critères :

- S'inscrire dans les thématiques du CLS avec une priorité sur les axes suivants :
  - Prévention des addictions auprès des jeunes
  - Soutien aux compétences psychosociales chez les enfants
  - Promotion de la Santé mentale
  - Innovation santé et numérique
- Identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra, et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus,
- Traduire des actions innovantes,
- S'inscrire dans une dynamique territoriale favorisant les partenariats,
- Répondre à une vocation intercommunale en bénéficiant aux habitants de plusieurs communes du territoire de CCA.

Toute structure ayant été subventionnée lors de l'appel à projets 2017 du CLS doit impérativement avoir transmis une évaluation montrant les résultats de l'action passée.

## FINANCEMENT DES PROJETS

Les subventions concernent le fonctionnement de projets engagés sur l'année 2018.

**Attention, les actions liées au projet ne doivent pas être terminées au moment du dépôt du dossier d'instruction. Aucun financement rétroactif ne peut être accordé.**

CCA interviendra au taux maximal de 60% du montant du projet, dans la limite de l'enveloppe globale attribuée pour l'appel à projets.

Si l'action prévue et aidée dans le cadre de l'appel à projets n'est pas réalisée, le montant de la subvention devra être reversé.

## DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les dossiers seront à déposer sur le portail des aides de CCA (<https://concarneau.mgcloud.fr>) pour le 25 mai 2018, ainsi que sous format papier et pdf au Pôle Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération de Concarneau.

Une réponse sera apportée dans les 2 mois après instruction des dossiers par les services de CCA.

## COMMUNICATION

Les candidats dont les projets seront retenus feront apparaître sur tous leurs supports de communication le logo de CCA.

## CONTACT

Pôle Cohésion Sociale de CCA :

- POTTIER Alexandra, Coordinatrice Contrat Local de Santé ([alexandra.pottier@cca.bzh](mailto:alexandra.pottier@cca.bzh))
- SALAUN Sébastien, Coordinateur Cohésion Sociale ([sebastien.salaun@cca.bzh](mailto:sebastien.salaun@cca.bzh))